

Rue de la Blancherie  
Aquilae - Immeuble Bistre  
33370 Artigues-près-Bordeaux

Tél. 05 56 77 24 87  
Fax. 05 56 77 24 88

info@3g-audit.fr  
www.3g-gadras.fr

## ASSOCIATION LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HANDBALL

174 AVENUE DU TRUC

33700 MERIGNAC

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

#### **3G AUDIT**

Société de commissariat  
aux comptes  
Inscrite sur la liste nationale  
des commissaires aux comptes  
Rattachée à la CRCC  
Grande Aquitaine  
SARL au capital  
de 300 000 euros  
RCS 480 258 342 Bordeaux



**ASSOCIATION LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HANDBALL**

**174 AVENUE DU TRUC  
33700 MERIGNAC**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31  
décembre 2020**

À l'Assemblée Générale de l'association LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE HANDBALL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Artigues-près-Bordeaux, le 1<sup>er</sup> juin 2021

**3G AUDIT représentée par**



**Philippe GUERMEUR  
Commissaire aux Comptes**

**Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
Rattaché à la CRCC Grande Aquitaine**